

RÉPERTOIRE MONDIAL
DES
ÉCOLES DENTAIRES
1963



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
GENÈVE

1969

© Organisation mondiale de la Santé 1969

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N° 2 de la Convention universelle pour la Protection du Droit d'Auteur. Les institutions gouvernementales et les sociétés savantes ou professionnelles peuvent, toutefois, reproduire des données, des extraits ou des illustrations provenant de ces publications, sans en demander l'autorisation à l'Organisation mondiale de la Santé.

Pour toute reproduction ou traduction intégrale, une autorisation doit être demandée à la Division des Services d'Édition et de Documentation, Organisation mondiale de la Santé, Genève, Suisse. L'Organisation mondiale de la Santé sera toujours très heureuse de recevoir des demandes à cet effet.

IMPRIMÉ EN HONGRIE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préface	7
Introduction	9
Notes explicatives	11
Organisation de l'enseignement dentaire et liste des écoles	
Afghanistan	15
Afrique du Sud, République d'	17
Algérie	20
Allemagne, République fédérale d'	24
Argentine	30
Australie	33
Autriche	37
Belgique	40
Bolivie	44
Bésil	47
Bulgarie	54
Canada	57
Ceylan	61
Chili	64
Chine (Taiwan)	67
Colombie	70
Corée, République de	73
Costa Rica	76
Cuba	79
Danemark	82
El Salvador	85
Equateur	87
Espagne	90
Etats-Unis d'Amérique	93
Fidji	102
Finlande	105
France	108
Grèce	113
Guatemala	116
Haïti	119
Honduras	122
Hongrie	125
Inde	128
Indonésie	132
Irak	135
Iran	138
Irlande	141
Islande	145
Israël	147
Italie	150
Japon	154
Liban	158
Madagascar	161
Malaisie	163
Malte	166
Mexique	168
Nicaragua	171
Norvège	174
Nouvelle-Zélande	177
Pakistan	180
Paraguay	183
Pays-Bas	186
Pérou	189
Philippines	192
Pologne	196
Portugal	200
République Arabe Unie	202
République Dominicaine	205
Roumanie	207
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	210
Sénégal	215
Suède	217
Suisse	221
Syrie	224
Tchécoslovaquie	227
Thaïlande	232
Turquie	235
Union des Républiques socialistes soviétiques	238
Uruguay	246
Venezuela	248
Viet-Nam, République du	251
Yougoslavie	253

	Page
Annexe 1. Nombre d'écoles dentaires, d'écoles de médecine, d'écoles vétérinaires et d'écoles de pharmacie dans les divers pays	261
Annexe 2. Nombre d'années requises pour l'obtention du diplôme et l'autorisation d'exercer l'art dentaire	264
Annexe 3. Afrique: écoles dentaires et dentistes (1963)	267
Annexe 4. Amériques: écoles dentaires et dentistes (1963)	269
Annexe 5. Asie: écoles dentaires et dentistes (1963)	271
Annexe 6. Europe: écoles dentaires et dentistes (1963)	273
Annexe 7. Océanie: écoles dentaires et dentistes (1963)	275
Annexe 8. Totaux mondiaux: écoles dentaires et dentistes (1963)	276
Annexe 9. Afrique: conditions d'exercice	277
Annexe 10. Amériques: conditions d'exercice	280
Annexe 11. Asie: conditions d'exercice	283
Annexe 12. Europe et URSS: conditions d'exercice	286
Annexe 13. Océanie: conditions d'exercice	288

PRÉFACE

La première édition du Répertoire mondial des Ecoles dentaires¹ publié par l'Organisation mondiale de la Santé, remonte déjà à 1961. La présente édition reflète les nombreuses modifications qui sont intervenues depuis lors dans l'enseignement dentaire. On y trouvera la liste des écoles dentaires de soixante-douze pays et, comme dans l'édition précédente, quelques données relatives à chaque établissement en particulier ainsi qu'un exposé d'ensemble faisant ressortir les principales caractéristiques de l'enseignement dentaire dans chaque pays.

Les exposés concernant les pays ont été vérifiés dans chaque cas par les instances gouvernementales compétentes. Les renseignements relatifs aux diverses écoles ont été demandés directement à celles-ci et communiqués directement par elles.

La présente édition est plus complète que la précédente en ce sens qu'elle contient des renseignements sur l'admission des étudiants étrangers dans les écoles dentaires et sur les conditions d'exercice: 1) des nationaux titulaires d'un diplôme étranger, 2) des étrangers titulaires d'un diplôme étranger et 3) des étrangers ayant obtenu leur titre dans le pays. En outre, l'Organisation mondiale de la Santé a fait tout son possible pour réunir des renseignements sur les conditions d'exercice dans les pays qui ne possèdent pas d'écoles dentaires (voir les tableaux des annexes). Cet effort n'a pas toujours été couronné de succès, mais on espère qu'avec la collaboration des pays intéressés il sera possible de combler les lacunes actuelles en vue d'une prochaine édition.

L'Organisation mondiale de la Santé tient à exprimer sa reconnaissance à la Fédération dentaire internationale pour le concours qu'elle en a reçu pour l'établissement de cette deuxième édition, comme de la première édition, du Répertoire. Elle espère que cet ouvrage aidera les administrations de la santé publique et les associations professionnelles à faire le point de l'état actuel de l'enseignement dentaire dans le monde et qu'il facilitera la tâche des pays qui envisagent de se doter d'écoles dentaires dans un proche avenir.

¹ La même série comprend déjà les volumes suivants: *Répertoire mondial des Ecoles de Médecine*, 3^{ème} édition, 1964; *Répertoire mondial des Ecoles vétérinaires*, 1963, 1968, *Répertoire mondial des Etablissements d'enseignement infirmier supérieur*, 1965; *Répertoire mondial des Ecoles de Pharmacie*, 1963, 1968.

INTRODUCTION

L'enseignement dentaire a déjà plus d'un siècle d'existence dans certains pays, tandis que dans d'autres il reste à créer. Entre ces deux extrêmes se situent de très nombreux pays qui ne possèdent des écoles dentaires que depuis quelques dizaines d'années. Récents ou anciens, les régimes d'enseignement dentaire ne cessent de subir des transformations sans doute dictées par deux causes principales: demande croissante de soins dentaires, d'une part; augmentation continue de l'ensemble des connaissances qui constituent la science dentaire, d'autre part.

Pour répondre à la demande grandissante de soins dentaires, les pays ne se bornent pas à augmenter le nombre et la capacité des écoles dentaires, mais ils s'efforcent aussi d'accroître le rendement de chaque dentiste par une utilisation plus judicieuse des assistants et un recours plus large à des auxiliaires dentaires de diverses catégories. Des renseignements sur la formation du personnel dentaire auxiliaire ne sauraient trouver leur place dans le présent Répertoire, mais la question est d'une importance telle qu'il fallait la mentionner dans cette introduction pour éviter au lecteur une interprétation erronée des chiffres exprimant le rapport entre le nombre de dentistes et le nombre d'habitants. Les récents progrès de la technique dentaire et l'utilisation plus rationnelle du personnel auxiliaire permettent au dentiste de traiter chaque année un plus grand nombre de patients, en sorte que la densité des dentistes peut rester stationnaire, voire marquer une légère régression, alors que la somme des traitements dentaires assurés a en fait augmenté. Il faut ajouter que le développement de la prophylaxie collective par des méthodes telles que la fluoruration de l'eau contribue à réduire le nombre des cas à traiter.

Dans le présent Répertoire, l'enseignement dentaire est entendu au sens large et considéré comme synonyme d'enseignement stomatologique. Il ne faudrait pas en conclure que le niveau des études est le même partout. Dans quelques pays ayant récemment accédé à l'indépendance, certaines écoles confèrent des diplômes qui n'ont de valeur que dans le pays et qui n'habilitent pas leur titulaire à poursuivre des études conduisant à des diplômes supérieurs dans les écoles dentaires des pays développés. Cependant, comme il n'existe pas de normes internationales fixant le niveau minimum des études dentaires, ces écoles n'ont pas été exclues du présent volume.

Si le présent Répertoire fait ressortir les différents types d'études dentaires résultant des relations très diverses qui existent entre l'enseignement dentaire et l'enseignement médical, il a écarté tout jugement de valeur

comparatif. Dans certains pays, les études dentaires sont absolument indépendantes des études médicales; dans d'autres, elles se poursuivent parallèlement aux études médicales auxquelles elles sont considérées comme équivalentes; dans d'autres encore, elles constituent une spécialisation médicale. Ces systèmes, dont il arrive que plusieurs coexistent dans le même pays, reflètent des conceptions différentes de la formation des praticiens appelés à dispenser des soins bucco-dentaires. La diversité des méthodes d'enseignement dentaire constatée actuellement ne doit pas surprendre puisqu'elle résulte à la fois de la nouveauté relative de la profession de dentiste et des rapports étroits de l'art dentaire avec la médecine.

La terminologie a posé des problèmes aux auteurs de ce Répertoire et des difficultés ont surgi tant pour la traduction des désignations des matières inscrites aux programmes d'études que pour celle des titres donnés aux dentistes et stomatologistes. Dans chaque cas on a recherché les termes français les plus proches de l'original, mais cela ne veut pas dire qu'une certaine uniformité de nomenclature ne soit pas souhaitable, et le lexique auquel travaille actuellement la Fédération dentaire internationale permettra peut-être de réaliser des progrès dans ce sens pour une prochaine édition du Répertoire.

Une précision s'impose à propos de la durée totale des études dentaires. Dans quelques pays, certaines matières qui figurent déjà au programme d'études secondaires mais dont une connaissance plus approfondie est nécessaire pour les études dentaires (physique, chimie, zoologie et langues étrangères notamment) peuvent être enseignées directement par l'école dentaire et faire l'objet d'une première année, voire des deux premières années d'études, ce qui en apparence allonge d'autant la durée des études dentaires. Ce n'est donc qu'en examinant le contenu du programme qu'on pourra établir avec certitude les différences que présente réellement la durée des études dentaires d'un pays à l'autre.

Dans le cadre de ce Répertoire il n'a malheureusement pas été possible de traiter de certains points tels que les objectifs de l'enseignement dentaire, l'importance relative accordée aux différentes matières du programme, le degré de corrélation entre les sciences de base et l'enseignement clinique, la mesure dans laquelle l'enseignement dispensé au futur diplômé tend à le préparer à travailler en équipe et, partant, permet de réduire la formation dont il a besoin dans certains secteurs de l'art dentaire. Il faut espérer toutefois que cette publication encouragera les personnes s'intéressant à l'enseignement dentaire à établir des contacts avec les écoles dentaires des différents pays et que ces échanges seront un facteur de progrès et de coopération.

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans le présent Répertoire se rapportent à l'année 1963.

Les pays sont classés par ordre alphabétique et chacun d'eux fait l'objet d'un chapitre distinct en tête duquel figurent des données générales sur la population¹, le nombre d'écoles et le nombre de dentistes.

A la fin de chaque chapitre, les écoles du pays considéré, ainsi que les institutions auxquelles elles se rattachent, sont présentées dans un tableau. Pour les pays qui en comptent plusieurs, elles sont classées selon l'ordre alphabétique des villes où elles sont situées. Toutefois, dans le cas du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le classement par villes est précédé d'un classement par Etat ou par République, tandis que dans le cas du Royaume-Uni, une première subdivision est faite entre l'Angleterre/Galles, l'Ecosse et l'Irlande du Nord.

L'explication des symboles utilisés dans ces tableaux et des renseignements présentés dans chaque colonne est donnée ci-après.

Première colonne — Nom et adresse

Le nom et l'adresse de l'école sont donnés dans la langue du pays, ou dans une transcription romanisée, lorsque cette langue n'utilise pas l'alphabet latin. De plus, quand la dénomination nationale est difficilement compréhensible à un lecteur de langue française, une traduction en est donnée entre parenthèses.

Deuxième colonne — Date de création du cours

Il s'agit de l'année pendant laquelle les études dentaires ont été inaugurées dans tel établissement d'enseignement. Elle ne correspond pas nécessairement à la date de fondation de cet établissement.

Troisième colonne — Personnel enseignant

Les chiffres se rapportent à l'ensemble du personnel qui, sans distinction de rang, a officiellement enseigné dans l'établissement durant l'année universitaire 1963-1964. On s'est efforcé de classer ce personnel en deux catégories selon qu'il travaille à temps complet (tc) ou à temps partiel (tp), l'expression "à temps complet" désignant les enseignants qui ne peuvent exercer aucune activité professionnelle en dehors de l'établissement.

¹ Les chiffres de population sont extraits de l'*Annuaire démographique des Nations Unies* (1964). Les données concernant le nombre d'écoles et le nombre de dentistes (répartis entre les dentistes qui exercent en clientèle privée, ceux qui travaillent dans les services de santé publique et ceux qui exercent d'autres activités) ont été communiquées par les gouvernements.

Quatrième colonne — Nombre total d'étudiants

Le nombre indiqué est celui des étudiants qui étaient inscrits à l'école dentaire pendant l'année universitaire 1963-1964. On a indiqué séparément le nombre d'hommes (h) et de femmes (f) lorsqu'on le connaissait.

Cinquième colonne — Nombre d'admissions

Il s'agit du nombre d'étudiants qui ont commencé leurs études dans l'établissement au début de l'année universitaire 1963-1964. On a indiqué séparément le nombre d'hommes (h) et de femmes (f) lorsqu'on le connaissait.

Sixième colonne — Nombre de diplômés

Il s'agit du nombre d'étudiants qui ont obtenu le titre ou le diplôme de dentiste en 1963. On a indiqué séparément le nombre d'hommes (h) et de femmes (f) quand on le connaissait, tandis que le signe (-) indique, soit que l'école n'assurait pas un cycle d'enseignement complet, soit qu'elle était encore de fondation trop récente pour avoir pu conférer des diplômes en 1963.

Septième colonne — Droits de scolarité

Les sommes indiquées dans cette colonne (en monnaie nationale) représentent les droits perçus des étudiants au cours de l'année universitaire 1963-1964 pour l'inscription, les cours, les travaux de laboratoire, etc. Elles ne comprennent pas les frais de pension, de logement et autres dépenses d'entretien, non plus que les frais de transport des étudiants entre leur domicile et l'école. Les lettres R, NR et E désignent respectivement les résidents, les non-résidents et les étrangers. Elles ont été utilisées lorsque le montant des droits était différent pour chacune de ces trois catégories d'étudiants.

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DENTAIRE
ET LISTE DES ÉCOLES**

NOTE

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.